

Nouakchott, le 10 JUL 2024 في انواكشوط،

Numéro: : الرقم
ARMP/Pr: 101/24 س ت ص ع

الرئيسة La Présidente

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 10 juillet 2024, sur le recours introduit par le groupement 3e INGENIERIE/SONING BAC Sarl contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Élevage, du marché relatif au « recrutement d'un consultant (firme) pour le contrôle et le suivi des travaux de construction de douze (12) marchés à bétail dans plusieurs Wilayas », objet de l'Avis à Manifestation n°01/CPMP-ME/PRAPS - 2/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de l'AMI et aux analyses et conclusions et développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Mohamed Lemine ABDEL VETAH, p. i

